

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

22/12/2020

Dossier complet le :

22/12/2020

N° d'enregistrement :

2020-5065

1. Intitulé du projet

CHU D'ANGERS - Réorganisation et modernisation du CHU "Déconstruction de l'ancien Centre Paul Papin pour la création d'un parking paysager"

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CHU D'ANGERS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mme JAGLIN-GRIMONPREZ Cécile
Directrice Générale du CHU ANGERS

RCS / SIRET

2 6 4 9 0 0 0 3 6 0 0 0 1 5

Forme juridique

Etablissement public hospitalier

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41° a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Parking paysager d'environ 3200m ² (env.100 places de stationnements)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un parking paysager d'environ 3200m² - réservé aux usagers du CHU - à l'issue des travaux de déconstruction du Centre Paul Papin (travaux de déconstruction préalablement effectués dans le cadre de la réorganisation et modernisation du CHU d'Angers).

Le parking à créer est situé dans l'enceinte du CHU. Il n'est pas accessible directement depuis les voies publiques. Il est bordé en limites Ouest / Nord / Est par des infrastructures du CHU (voiries et bâtiments) et en limite Sud par la Rue Moll.

Le parking à créer présentera un total de près de 100 places.

4.2 Objectifs du projet

Objectifs visés par le projet :

- valorisation du site libéré par la démolition partielle de bâtiments du Centre Paul Papin pour répondre à la demande en stationnement au sein du CHU (besoins liés au fonctionnement du CHU + impacts des chantiers en cours et à venir sur le reste du site du CHU dans le cadre de la réorganisation & modernisation du CHU)
- maintenir des accès et circulations sécurisées et adaptées à tous les usagers (piétons, PMR, conducteurs)
- offrir une ambiance végétale au parking pour limiter l'impact "minéral" du parking et ainsi créer un lien avec le Jardin de la faculté de Pharmacie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux, prévus en une seule phase, prévoient :

- le nettoyage et le dégagement des emprises travaux à l'issue des travaux de déconstruction (déconstruction non inscrite au présent projet),
- la conservation et l'arasement d'une partie des murs des bâtiments longeant la Rue Moll au Nord avec installation de grilles à barreaudage,
- les terrassements pour le modelage du terrain et l'encaissement des structures de voiries & espaces plantés,
- les empiètements en structure de voiries,
- les prestations de maçonnerie/gros oeuvre pour création de rampe/escaliers/murs de soutènement (gestion des niveaux du projet en raccords sur les voiries/bâtiments en mitoyenneté),
- la réalisation de noues plantées et de réseaux pour collecter les eaux de ruissellement du parking pour les acheminer sur le réseau pluvial existant du CHU,
- la réalisation d'un réseau d'éclairage extérieur + vidéosurveillance en lien avec les infrastructures existantes du CHU,
- les travaux de revêtements et de borduration du parking,
- les prestations liées aux mobiliers urbains/clôtures/portails et aux plantations,
- la réalisation de la signalisation verticale et horizontale.

Date prévisionnelle des travaux : Décembre 2021 à Février 2022

Durée prévisionnelle des travaux : 2,50 mois

Travaux en site clos mais impact faible sur les circulations Rue Moll, Rue Bigot, Rue du Figuier et Rue Margat.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation correspond à l'utilisation par l'ensemble des usagers (piétons, conducteurs) des nouveaux aménagements.

Il en résulte en phase exploitation l'offre de près de 100 places de stationnements et des accès sécurisés pour les piétons, PMR et véhicules.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a fait l'objet d'un Permis de Démolir (Cerfa 13405*06) et d'un Permis d'Aménager (Cerfa 13409*06 - dépôt fin juillet 2020).

Le projet est à réaliser en lieu et place de bâtiments et voiries au sein du Site du CHU et en limite d'une voirie publique (Rue Moll) desservant une zone urbaine très dense (Boulevard Daviers & voiries connexes, services & commerces, habitats collectifs et individuels, infrastructures hospitalières). L'imperméabilisation du site sera diminuée compte tenu du caractère paysager donné au parking et de la réalisation de noues plantées. L'emprise de l'opération (3 800 m²) et la taille du bassin versant ne nécessitent pas la réalisation d'un dossier au titre de la Loi Sur l'Eau (article 214.1).

Compte tenu de la catégorie et sous-catégorie de projet (41-a) définie à l'annexe de l'article R122-2 du code de l'environnement, le présent projet n'est pas soumis à évaluation environnementale mais est soumis à examen au cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise globale de l'opération	env. 3 800 m ²
Chaussées / stationnements + Trottoirs	2 455 m ² + 245 m ²
Bordures	600 ml
Réseau EP & Noues	env. 105 ml + 100 ml
Réseau d'éclairage	env. 150 ml
Espaces Verts	780m ²
Coût des travaux	305 000 euros HT
Durée et période de travaux	2,50 mois à partir de 12/2021

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ANGERS :

- Rue Moll,
- Site du CHU d'Angers au droit du "Centre Paul Papin".

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 33' 38" O Lat. 47° 28' 52" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

ANGERS

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF les plus proches : *ZNIEFF type II en Pays de la Loire (520015393) - Basses Vallées Angevines à 1,4 km au Nord-Est du projet et à 1,18 km au Sud-Ouest du projet ; *ZNIEFF type I en Pays de la Loire (520015394) - Basses Vallées Angevines / Prairies alluviales de la Mayenne, de la Sarthe et du Loir à 1,96 km au Nord-Est du projet ; *ZNIEFF type I en Pays de la Loire (520004541) - Le Lac de Maine à 2,15 km au Sud-Ouest du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche : *Aire de protection de biotope (FR380D821) Grèves de la Loire de la Daguinière au Thoureil à environs 10 km au Sud-Est du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet hors territoire d'une commune littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet hors parc national, parc naturel marin, réserve naturelle, zone de conservation halieutique ou parc naturel régional.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors mais à proximité de secteurs affectés par le bruit routier : - Bd Daviers au Sud du projet, - Place Ste Thérèse & Rue Barra à l'Est du projet, - Rue Larrey (accès principal au CHU) à l'Ouest du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet inscrit dans le Secteur 1 "PVAP:paysage urbain" du périmètre du "Site Patrimonial Remarquable" d'Angers ; projet à 200m au Nord du Bd Daviers qui délimite le Coeur historique d'Angers Secteur PSMV au Sud de ce même Bd ; proximité de monuments historiques : 1)Chapelle de l'Hospice d'Angers à 170m au N-E 2)Eglise Ste Thérèse à 270m au S-O 3)Tour des Anglais à 500 m à l'Est ;
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est hors zone humide mais la Maine se situe à 520m à l'Est du projet et à 1,92 km au Nord-Est du projet se trouve la confluence entre La Sarthe / La Mayenne et La Maine. La zone RAMSAR la plus proche (FR7200015 - Basses Vallées Angevines) se situe à 1,80km au Nord-Est et à 2,16km au Sud-ouest

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville d'Angers est concernée par le risque d'inondation - Projet situé hors périmètre PPRI (approuvé) de la Confluence Maine avec distances suivantes : - limite de la zone R (zone rouge) à environs 450m à l'Est du projet, - limite de la zone B (zone bleue) à environs 370m à l'Est du projet. Projet situé au sein du PPR Louet Confluence Maine et PPR Confluence Maine pour "Inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau" (PPR approuvés). Projet hors PPRT mais au sein d'un site hospitalier en activité.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de site recensé dans l'emprise du projet ou dans un proche périmètre au sein de la base de données BASOL du Ministère en charge de l'Environnement.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de zone de répartition des eaux sur le périmètre de l'opération.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Captages d'eau potable de "L'île au Bourg"+Réserve d'eau brute "Fosse de Sorges" La production d'eau potable pour les communes du territoire d'ALM (Angers Moire Métropole) est assurée par un captage d'eau principal sur La Loire aux Ponts-de-Cé et par un captage d'eau de secours sur la Fosse de Sorges avant traitement à l'Usine de production d'eau potable sur la commune des Ponts-de-Cé. Ces captages et équipements sont situés à plus de 7,2km au Sud-Est du projet
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas dans un site inscrit ; le site inscrit le plus proche correspond à l'ensemble urbain "Place de la Laiterie et le Quartier de la Doutre (extension)" à 260m au sud du Projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Natura 2000 Zones de Protection Spéciale (ZPC) en Pays de la Loire : FR5210115 Basses Vallées Angevines et Prairies de la Baumette - Natura 2000 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) en Pays de la Loire : FR5200630 Basses Vallées Angevines, aval de la rivière Mayenne et Prairies de la Baumette Les 2 sites se superposent au N-E à 1,96km / 3,43 km au S-E.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas inclus ni à proximité d'un site classé ; le site classé le plus proche correspond à "L'étang St Nicolas et ses rives" à 1,44 km au Sud-Ouest.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de prélèvements d'eau engendré.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de drainage ni modification prévisible des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'excès de matériaux - Optimisation des terrassements (déblais / remblais du site)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de déficit en matériaux - Optimisation des terrassements (déblais / remblais du site)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est à réaliser dans un contexte urbain en lieu et place de bâtiments et voiries au sein du Site du CHU et en limite d'une voirie publique (Rue Moll) desservant une zone urbaine très dense (Boulevard Daviers & voiries connexes, services & commerces, habitats collectifs et individuels, infrastructures hospitalières). L'imperméabilisation du site sera identique voire diminuée (parking paysager) ce qui limite les enjeux écologiques. Il en résulte l'absence d'empreinte sur la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard des travaux projetés et de la distance des sites Natura 2000 par rapport au projet, ce dernier n'est pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'incidence sur les autres zones à sensibilité particulière.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des risques technologiques mais si situe au sein d'un site hospitalier en activité.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Ville d'Angers concernée par le risque d'inondation ; - Pas de risque de mouvements de terrain répertorié ; - Aléas moyen quant à l'exposition au retrait gonflement des argiles ; - Zonage sismique 2 : faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet générera ponctuellement des circulations de personnels et d'engins de chantier. Des mesures seront prises pour limiter ces nuisances. En phase exploitation, le projet implique des circulations piétonnes et véhicules s'agissant de la création d'un parking.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase travaux sensiblement : le projet sera ponctuellement source de bruit de par la nature des travaux et les circulations d'engins de chantier associées. Des mesures seront prises pour limiter ces nuisances. En phase d'exploitation faiblement : le projet concerne la création d'un parking ce qui implique des flux notamment de véhicules donc l'apparition de bruits routiers. Ces derniers resteront faibles (véhicules en manœuvre ou stationnés, vitesses très faible de circulation).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux pourront être ponctuellement source d'odeurs. Des mesures seront prises pour limiter ces nuisances.</p> <p>En phase exploitation, le projet n'engendre pas de nuisance olfactive.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les opérations de travaux pourront ponctuellement générer des vibrations. Des mesures seront prises pour limiter ces nuisances.</p> <p>En phase exploitation, le projet n'engendre pas vibration.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Faiblement : le projet prévoit l'installation d'équipement lumineux pour sécuriser les circulations piétonnes et véhicules sur le parking créé ; à noter que ce dernier se situe dans une zone déjà urbanisée et éclairée, en activité continue s'agissant d'un centre hospitalier, les nuisances lumineuses seront donc faibles.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux pourront être ponctuellement engendrer des rejets dans l'air (poussières, émanations des véhicules chantier, fumées, etc...). Des mesures seront prises pour limiter ces rejets.</p> <p>En phase exploitation, le projet n'engendre pas de rejet dans l'air.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux pourront être ponctuellement engendrer des rejets liquides (arrosage pour rabattre la poussière, fuites accidentelles, etc...). Des mesures seront prises pour prévenir et limiter ces rejets (exigences en matière de rétention pour les produits liquides, d'approvisionnement en carburant, usage de kit anti-pollution).</p> <p>En phase exploitation, le projet n'engendre pas de rejet liquide.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les eaux usées (EU) et les eaux pluviales (EP) des zones de chantier seront gérées.</p> <p>En phase exploitation, les eaux de ruissellement du parking & voiries du projet seront collectées via des noues et un réseau EP créés et raccordés sur le réseau EP existant du CHU.</p> <p>L'imperméabilisation du site étant égale voire réduite, le volume d'effluents ne sera pas augmenté.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, le projet pourra générer ponctuellement des déchets. Il sera imposé aux entreprises intervenant sur le site une gestion exemplaire des déchets (collecte, tri et stockage rigoureux, évacuation et traitement selon la réglementation en vigueur, bon de suivi des déchets).</p> <p>En phase exploitation, le projet ne génère pas de production de déchets.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et/ou paysager. Sa conception : - intègre les existants et abords pour une meilleure insertion, - ramène du végétale au site : noues et espaces plantés.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de modifications sur les activités humaines et l'usage du sol. Le projet s'inscrit en zone US du PLUi (zones urbaines à vocation sanitaire) destinée à accueillir des constructions, installations et aménagements liés aux vocations hospitalière, sanitaire et médico-sociale ; de même les établissements d'enseignement et de recherche peuvent y être associés. Le projet répond à l'usage prévu sur son emprise.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En phase chantier :

- Optimisation des techniques chantier (déblais mis en remblais, conservation et renforcements de murs existants) ;
- Prise en compte des riverains et usagers du CHU (informations et communication, installation et signalisation de chantier avec entretien régulier, maintien des accès et plan de circulation ;
- Gestion et limitations des nuisances de chantier (bruits, vibrations, poussières, émissions, environnement, rejets de toutes natures) + Gestion des produits dangereux et des déchets de chantier ;
- Respect du planning travaux, des horaires de travail, prise en compte de demande(s) particulière(s) calendaires et/ou horaires.

En phase exploitation, les effets négatifs du projet seront minimales car les mesures destinées à les éviter ou réduire ont été prises lors de la conception du projet :

- Limitation de vitesse, accès parking mutualisé avec accès existants CHU Rue du Figuier (pas de nuisances d'accès sur la Rue Moll en domaine public) ;
- Optimisation de l'éclairage extérieur en adéquation avec les besoins et les équipements existants ;
- Ajout de végétation au droit d'une zone hyper urbanisée ;
- Diminution de l'imperméabilisation des sols.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments notés au présent formulaire, il ne semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

Le projet répond à un usage prévu au PLUi. Les impacts (bruits routiers, lumière) restent minimales compte tenu de la situation en milieu urbain et hospitalier du projet. Sa conception a été faite pour minimiser son empreinte et favoriser sa bonne intégration :

- réemploi de matériaux du site, ré-utilisation ou réaffectation d'éléments de constructions existantes ;
- gestion du nivellement de projet pour le confort des usagers tout en prenant compte des abords existants ;
- complément d'éclairage extérieur pour la sécurité des usagers avec prise en compte des apports existants ;
- volonté de créer un parking paysager (noues et espaces plantés).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 - Notice du projet issue du Permis d'Aménager

Annexe 8 - Programme des travaux issu du Permis d'Aménager

Les annexes 7 et 8 se rattachent au "4.Caractéristiques générales du projet" du présent formulaire.

Annexe 9 - Extrait du zonage PPRI

L'annexe 9 se rattache au "5.Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée" du présent formulaire.

Annexe 10 - Extrait du zonage PLUi

L'annexe 10 se rattache au "6.Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles" du présent formulaire.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

ANGERS

le, 21 octobre 2021

Signature

Le Directeur de la Gestion
du Patrimoine


OLIVIER DEROUET



